

DÉPARTEMENT DU GERS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE le NEUF NOVEMBRE à vingt heure, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 4 novembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BARRAU, M. Étienne BAYONNE, M. Bertrand BESSE, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Jean-Philippe PELISSIER, M. Sébastien PEYRES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : Mme Christelle BORREGO, Mme Anne-Cécile DELECROIX, M. Fabien LECHES, et M. Frédéric SOULES

SECRETAIRE : M. Raymond LABORDE

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **dix**
- votants : **dix**

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 28 septembre 2016
- Augmentation de la durée de travail de l'adjoint administratif et modification du tableau des emplois
- Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'entretien des espaces verts
- Points divers
- Date du prochain conseil municipal
- INFO : Présentation de l'étude de pôle de services partagé ("Ancien Relai") par l'architecte Pablo Del Amo

Approbation du PV compte-rendu du 28 septembre 2016

Le PV compte-rendu de la séance du 28 septembre dernier, rédigé par monsieur Michel Touron est approuvé.

Augmentation de la durée de travail de l'adjoint administratif et modification du tableau des emplois

Délibération n°2016-057 approuvant l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un adjoint administratif et la modification du tableau des emplois

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Jean-Philippe Pélissier explique que la secrétaire agent d'accueil a demandé que sa durée hebdomadaire soit portée à 20h / semaine afin d'être affiliée à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Il précise que la commission de gestion du personnel qu'il préside a donné un avis favorable à cette augmentation.

Madame Vidal ajoute que l'agent utilisera ce temps supplémentaire entre autres pour la réalisation du bulletin communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 31 août 2016 ;

vu l'avis favorable du comité technique du 24 octobre 2016 ;

approuve l'augmentation du temps de travail de 18h à 20h à compter du 1^{er} décembre 2016 ;

fixe les effectifs comme suit au 1^{er} septembre 2016 :

EMPLOIS	EFFECTIF	DURÉE HEBDO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS
SECRETARE DE MAIRIE	1	35	<ul style="list-style-type: none">– Élaborer et mettre en œuvre, sous la responsabilité de l'équipe politique, les projets municipaux.– Diriger les services et piloter l'organisation territoriale en lien avec les partenaires– Gérer le personnel	<ul style="list-style-type: none">– SECRETARE DE MAIRIE (STATUT PARTICULIER)– ATTACHÉS– RÉDACTEURS– ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX Recrutement contractuel autorisé (art. 3-3), ech. 12 du grade attaché maxi
SECRETARE – AGENT D'ACCUEIL	1	20	<ul style="list-style-type: none">– Accueillir, orienter et renseigner le public.– Traiter les informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité– Suivre certains dossiers administratifs	<ul style="list-style-type: none">– ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX

AGENT TECHNIQUE POLYVALENT	2	35	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire l'ensemble des activités liées à l'entretien et à la valorisation des espaces publics et des bâtiments communaux - Remplacer ponctuellement du personnel absent 	- ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
CANTINIER	1	22h30 (22,5)	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et gérer la préparation et la distribution des plats - Participer à l'animation et à la surveillance du restaurant 	
EMPLOYE DE RESTAURATION	2	3h15 (3,25) 1h42 (1,7)	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les denrées et le service, installer les lieux - Nettoyer et entretenir les locaux 	
AIDE ENSEIGNANT	1	10h18 (10,3)	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants - Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant aux enfants 	
ATSEM	1	35h	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants - Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant aux enfants 	- AGENTS TERRITOURIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES
AIDE ENSEIGNANT	1	9h32 (9,54)	<ul style="list-style-type: none"> - Assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants - Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant aux enfants 	- ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX Recrutement contractuel autorisé (art. 3-2), ech. 12 du grade adjoint d'animation 1 ^{ère} classe maxi.

inscrit les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant aux chapitres du budget prévus à cet effet ;

autorise le maire a effectuer toutes les démarches nécessaires et, vu l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, l'autorise également à recruter ponctuellement des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents.

Acquisition d'un véhicule utilitaire pour l'entretien des espaces verts

Délibération n°2016-058 approuvant l'acquisition d'un fourgon

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Laborde présente les différentes options possibles pour remplacer le véhicule actuel hors service : achat neuf, achat d'occasion, véhicule électrique ou location. Il explique qu'il n'existe pas à ce jour de véhicule électrique utilitaire de taille suffisante, les seuls existants étant de petites fourgonnettes type Kangoo ou Berlingo. Il conclue en expliquant que l'achat d'un véhicule d'occasion est l'option la moins coûteuse au regard des besoins de la commune.

Madame le maire ajoute qu'elle a comparé plusieurs offres et que celle du garage Orotlan à 5 700 euros HT est la plus intéressante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
approuve l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire.

Points divers

Le conseil municipal ne préemptera pas les deux maisons.

Date du prochain conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le 23 novembre à 20h30.

INFO : Présentation de l'étude de pôle de services partagé ("Ancien Relai") par l'architecte Pablo Del Amo

Madame le maire accueille l'architecte Pablo Del Amo et l'invite à présenter l'avancement des études.

Monsieur Del Amo présente le diagnostic technique de « l'Ancien Relai », l'étude de faisabilité et les premières conclusions des études de faisabilité. Il présente les trois options étudiées (réhabilitation « dans les murs » ; réhabilitation et extension arrière (Nord) ; ou démolition – reconstruction). Le chiffrage de chacune des options sera connu prochainement.

La séance est levée à 23h

Fait et délibéré le 9 novembre 2016. Prise de note et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,
Raymond LABORDE

Le maire,
Josianne DELTEIL